

## TÉLÉMÉDECINE

### Favoriser les échanges entre les médecins libéraux

La commission SIS (système d'Information santé) de l'URPS médecins libéraux du Grand Est souhaite favoriser le développement de la téléconsultation pour les médecins libéraux et propose un outil d'ores et déjà fonctionnel : Télémédica

La téléconsultation était jusqu'ici principalement développée par les hôpitaux en raison de l'absence de cadre légal pour les libéraux. Mais depuis la signature de la [Convention Médicale avec l'Assurance Maladie](#) et notamment la publication de son [Avenant 2](#) dès septembre 2017, la **téléconsultation devient possible, entre le médecin traitant son patient hébergé en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes)**. De même, la téléexpertise entre deux généralistes est elle aussi encadrée, lors de l'entrée en EHPAD du patient.

D'autres usages, notamment la téléexpertise avec un médecin spécialiste, ne font pas encore l'objet d'applications conventionnelles mais des accords au cas par cas peuvent être signés avec l'Agence Régionale de Santé. L'URPS ML propose un accompagnement aux médecins qui souhaitent proposer de tels projets à l'ARS. [Contactez-nous](#) !

En parallèle et afin de favoriser le dialogue entre les médecins libéraux, **la Commission SIS de l'URPS ML Grand Est propose aux médecins qui le souhaitent d'utiliser d'ores et déjà un réseau de télémédecine** : Télémédica.

Élaboré depuis de nombreuses années par Hopi Médical, **ce réseau de téléconsultation est déjà opérationnel et permet de dialoguer en vidéoconférence entre un ou plusieurs médecins** présents sur le réseau.

L'installation, la connexion et l'utilisation de Télémédica sont **gratuites** pour le médecin.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de disposer d'une connexion internet correcte (ADSL classique ou supérieure), d'un ordinateur équipé d'une caméra, d'un micro-casque et idéalement d'un lecteur CPS afin de vous authentifier.

L'installation du logiciel Télémédica se fait avec l'assistance de Hopi Médical et dure entre 15 et 30 minutes (tests compris) avec un technicien au téléphone.

**Vous pouvez intégrer TELEMEDICA, dès aujourd'hui !**

**CONTACTEZ-NOUS SANS ATTENDRE : [cliquez ici pour prendre rendez-vous](#)**

Dr Claude BRONNER,  
Responsable de la Commission SIS

## POUR ALLER PLUS LOIN

· [En savoir plus sur le projet TELEMEDICA](#) ·

---

## CONTACT

**Dr Claude Bronner**

06 07 88 18 74 | [dr.cbronner@wanadoo.fr](mailto:dr.cbronner@wanadoo.fr)

**Bureau de Strasbourg**

URPS ML Grand Est | Bureau de Strasbourg | 52 Route de Bischwiller | 67300 SCHILTIGHEIM  
03 90 20 84 84 | [strasbourg@urpsmlgrandest.fr](mailto:strasbourg@urpsmlgrandest.fr) | [www.urpsmlgrandest.fr](http://www.urpsmlgrandest.fr) |

## DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE TÉLÉMÉDECINE POUR LES MÉDECINS LIBÉRAUX DU GRAND EST Thèse en Médecine Générale de Dr Elsa AUBIN (2016)

### DESCRIPTIF

L'ensemble des médecins libéraux du Grand Est vont progressivement être invités à s'inscrire à un réseau de télé médecine mis en place par la société Hopi Médical après une phase de plusieurs années de mise au point et de nombreuses expérimentations réalisées un peu partout en France.

Cette offre est pilotée par l'URPS Grand Est afin de faciliter la télé médecine pour les médecins libéraux qui restent les parents pauvres des projets, à tel point que le cahier des charges 2016, issu de l'article 36, a même écarté les médecins généralistes des téléconsultations en EHPAD !

Le médecin volontaire installe sur un poste informatique un logiciel qui lui donne accès à un annuaire des autres confrères connectés ou en connexion possible.

Ce réseau leur permet des téléconsultations avec une offre très complète.

Le médecin consulte un patient connecté grâce à un chariot de télé médecine ou grâce à un simple ordinateur et sa mallette proposant l'ensemble des outils décrits pour le chariot.

L'interface permet également des téléexpertises entre médecins, patient présent chez l'un des deux ou non.

Les échanges de documents, l'utilisation du LGC (logiciel de gestion du cabinet) du médecin sur le poste de téléconsultation ou le poste distant, l'utilisation du DMP, l'utilisation de la messagerie sécurisée et la rédaction et impression de l'ordonnance sur l'un des postes, voire sa récupération par le pharmacien via messagerie ou DMP sont très simples.

La carte vitale du patient et la CPS du médecin sont sur les postes distants et facilitent l'identification.

### OBJECTIFS

- Organiser les médecins libéraux dans un premier temps (les hospitaliers sont néanmoins les bienvenus) pour une réponse de télé médecine en lien avec les possibilités légales de télé médecine, en particulier la LFSS 2017 et les nouvelles possibilités offertes par la Convention Médicale.
- Etre pleinement opérationnel à l'automne 2017 quand l'Avenant 2 de cette convention entre en vigueur.
- Défendre la place des médecins libéraux et des médecins traitants en particulier dans l'offre télé médecine car le risque d'« ubérisation » est important.

L'URPS médecins accompagne le déploiement en cours qui a démarré doucement en septembre 2016 et s'accélère.

Elle s'investit dans la pérennité du modèle économique, loin d'être figé. Outre les ressources propres de Hopi Médical (réponses à des appels d'offres, vente de matériel et de solutions, appel de fonds), l'URPS joue son rôle afin d'impliquer l'ARS du Grand Est qui par ailleurs a beaucoup soutenu les projets hospitaliers.

L'Avenant 2 à la Convention Médicale sera opérationnel à l'automne 2017 et le réseau mis en place permettra un déploiement plus rapide en région Grand Est des nouveautés de cet Avenant.



*Ce bulletin vous est envoyé par l'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux du Grand Est. Vous le recevez car vous avez transmis vos coordonnées à l'Union. Si vous ne souhaitez plus recevoir les bulletins de l'Union, il suffit de nous en avvertir en répondant à ce mail.*